

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 521 (2019)

AVIS PUBLIC est donné que le règlement no 521 (2019) adopté par le conseil municipal le 15 janvier 2020 a été certifié conforme par la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 29 janvier 2020.

Règlement no 521 (2019) : Règlement établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 3 février 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 3 février 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 3 février 2020.

Donné à Carignan, ce 3 février 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière